



Délibération n°20240312-2.3.5
Objet : Désignation au sein du conseil de la station nautique

**Séance du
12 mars 2024**

Date de la
convocation :

5 mars 2024

Date d'affichage :

6 mars 2024

Nombre de membres :

En exercice : 50

Présents : 39

Votants : 44

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Monsieur Laurent Llopez, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Michel Barbier ; Monsieur Samuel Ruelloux, absent excusé ayant donné procuration à Madame Claudine Briffard ; Madame Catherine Doudet, absente excusée, ayant donné procuration à Madame Anne Dujeancourt ; Madame Frédérique Cherubin-Quennesson, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Jean-Jacques Louvel ; Madame Monique Evrard, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Vincent Rousselin.

Madame Marylise Bovin, absente excusée représentée par son suppléant, Monsieur Bruno Langlois.

Monsieur Yves Mainnemarre, Monsieur Daniel Cavé, Monsieur Mario Dona, Monsieur Cédric Mompach, Madame Agnès Join, Madame Régine Douillet, absents excusés.

Monsieur Vincent Rousselin a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1, L. 2121-21 et L. 2121-22 ;

Considérant la décision n°2022/70 prise, en date du 22 septembre 2022, par délégation, par M. le président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs, établissant la composition du conseil de la Station Nautique « Villes Sœurs » ;

Considérant qu'un membre de la station nautique ayant perdu la qualité de membre du conseil communautaire, il convient de pourvoir à son remplacement ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.2121-21 « le conseil (...) peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf dispositions législatives ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;

Vu l'appel à candidature ;

Considérant que Monsieur Nicolas Catteau est candidat au poste de membre du conseil de la Station Nautique « Villes Sœurs » ;

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, désigne comme membre du conseil de la Station Nautique « Villes Sœurs » : Monsieur Nicolas Catteau.

En conséquence, le conseil de la Station Nautique est composé :

Collège des représentants des collectivités territoriales	
<i>Prénom, nom</i>	<i>Qualité</i>
Eddie Facque	Président
Jean-Jacques Louvel	Conseiller délégué de la CCVS en charge de la Station Nautique
Marcel Le Moigne	Vice-Président de la CCVS
Catherine Doudet	Conseiller communautaire titulaire, membre de la commission tourisme
Dominique Mallet	Conseiller communautaire titulaire, membre de la commission tourisme
Antonia Ortu	Conseiller communautaire titulaire, membre de la commission tourisme

François Pégard	Conseiller communautaire suppléant, membre de la commission tourisme
Alain Picard	Conseiller communautaire suppléant, membre de la commission tourisme
Patrice Pion	Conseiller communautaire suppléant, membre de la commission tourisme
Isabelle Vandenberghe	Conseiller communautaire titulaire, membre de la commission tourisme
Michel Delépine	Maire de Mers-les-Bains et Vice-Président de la CCVS
Laurent Jacques	Maire du Tréport et Vice-Président de la CCVS
Michel Barbier	Maire de la Ville d'Eu et Vice-Président de la CCVS
Nicolas Catteau	Maire d'Incheville
Jean-Paul Mongne	Maire de Gamaches et Vice-Président de la CCVS
Jean-Pierre Trolley	Maire de Longroy et Vice-Président de la CCVS
Alain Trouessin	Maire de Criel-sur-Mer
Marylise Bovin	Maire de Ponts-et-Marais
Yves Mainnemarre	Maire de Bouvaincourt-sur-Bresle
Jean-Charles Vitaux	Maire de Beauchamps
Laurent Cholet	Représentant du Maire d'Ault

Collège des représentants des organisateurs d'activités nautiques

<i>Nom de la structure</i>	<i>Commune du siège ou des principales activités</i>
Le LongeC'Ault*	Ault
Association nautique aultoise*	Ault
Pêche Mer Nature*	Ault
Rand'Eau Kayak*	Criel-sur-Mer
Gamaches Plein Air*	Gamaches
Ecole de Voile Sensation Large*	Le Tréport
Sun Jet Passion*	Le Tréport
L'Etoile Filante / L'Eden	Le Tréport
O'2 Falaises	Le Tréport
Glisse Sensation Mers*	Mers-les-Bains
SNSM*	Le Tréport
Voile Ault Onival Club	Ault
AAPPMA Beauchamps	Beauchamps
Ski Club de Picardie	Bouvaincourt-sur-Bresle
AAPPMA Bouvaincourt-sur-Bresle	Bouvaincourt-sur-Bresle
Club Nautique	Criel-sur-Mer
Club Nautique Mesnil-Val	Criel-sur-Mer
AAPPMA Basse Bresle	Eu
Pêche la Gamachoise	Gamaches
AAPPMA	Le Tréport
Yatch Club du Tréport	Le Tréport
Cercle de Voile du Tréport	Le Tréport
Plaisanciers et pêcheurs amateurs Tréportais	Le Tréport
Narval Club	Le Tréport
Itag	Le Tréport
CCI Hauts de France (gestionnaire du port de plaisance du Tréport)	Le Tréport
AAPPMA Longroy Pêche	Longroy
Surf Casting Club Mersoï	Mers-les-Bains

* Signataires de la Charte d'engagement de la Station Nautique

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que
dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Eddie Facque